

CCAS DE PETITE-FORÊT
Extrait du Registre des Délibérations du C.C.A.S
Séance du 02 Avril 2024

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de **Monsieur POMMEROLE Jean-Pierre**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame GOMBERT Sandrine, Présidente du CCAS de Petite-Forêt, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	fonctionnement		investissement		ensemble des 2 sections	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
report N-1		71 230,36		3 092,69	-	74 323,05
exercice 2023	688 224,91	691 992,29	20 095,74	26 893,88	708 320,65	718 886,17
<i>soit résultat 2023 seul</i>	-	3 767,38	-	6 798,14	-	10 565,52
total report + exercice	688 224,91	763 222,65	20 095,74	29 986,57	708 320,65	793 209,22
<i>résultat de fonctionnement cumulé, à affecter</i>	-	74 997,74			-	84 888,57
<i>résultat d'invest. à fin 2023 hors RAR à reporter N+1</i>			-	9 890,83		
RAR			-	-	-	-
totaux cumulés (report+exercice+RAR)	688 224,91	763 222,65	20 095,74	29 986,57	708 320,65	793 209,22
Besoin/Excédent cumulé par section	-	74 997,74	-	9 890,83	-	84 888,57

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Jean-Pierre POMMEROLE – Véronique JOLY – Marie-Renée LOUVION – Pascal CROMBE – Léa DEQUAYE – Christine LEONET
Grégory SPYCHALA – Didier DEMAREST – Christian DEGRAVE – Marie-Geneviève DEGRANDSART – Alberte LECROART – Bruno LOUVION – Jean-Claude DERCHE

Pour expédition conforme,
La Présidente,

Sandrine GOMBERT



Acte publié sur le site internet le 05/04/2024

Envoyé en Sous-Préfecture le 04/04/2024

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr